

Envoi par courriel et par courrier postal :

Québec, le 15 septembre 2009

Madame Céline Dupont
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Questions et demandes d'information provenant d'un participant
concernant le *Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à
Thetford Mines, Saint-Jean-de-Brébeuf et Kinnear's Mills*

Madame,

Veuillez trouver, par la présente, une demande de participants qui a été adressée à
la commission le 14 septembre dernier concernant l'utilisation de résidus miniers.

Jeudi soir le 10 septembre dernier, lors de la dernière session de
la première partie de l'audience sur le projet, j'ai adressé une
question à l'égard du Rapport complémentaire PR5.1.1, en
référence à l'item QC-19 dans lequel il est requis de préciser à
l'étude d'impact qu'aucun résidu minier ne sera utilisé dans le
projet à titre de matériau granulaire, soit en remblais ou pour les
assises des chemins d'accès.

En réponse, le promoteur a esquivé de prendre l'engagement de la
non utilisation des résidus miniers, tentant plutôt d'expliquer sa
réponse RQC-19 donnée audit document. Quant à lui, le MDDEP
n'a pas réitéré sa requête de la non utilisation des résidus miniers,
mais a plutôt discours de l'accréditation en vigueur des gravières
et sablières, considérant celle-ci suffisante pour assurer un
approvisionnement en matériaux granulaires conformes.

1. Est-ce que le MDDEP possède une caractérisation des résidus miniers, de
la littérature traitant de ceux-ci ?
2. Est-ce que des résidus miniers ont été spécifiés et utilisés dans des travaux
d'aménagement au Parc Frontenac ? Lesquels ?
3. Est-ce que les résidus miniers sont des matériaux reconnus et conformes
aux normes régissant les matériaux granulaires du ministère des
Transports du Québec ?

...2

4. Matériaux dont l'instabilité en présence d'humidité et la sensibilité au lessivage sont bien connues, l'emploi de résidus miniers n'aura-t-il pas des impacts négatifs majeurs quant à la stabilité des infrastructures et au potentiel de contamination du site ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 25 septembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission